

RÈGLEMENT DÉFI « AUX ARTS ETC... » 2023



Ce deuxième défi artistique vous invite à réaliser une œuvre à la manière de Jacques Villeglé mort le 6 juin 2022. Pionnier de l'art urbain et membre fondateur des Nouveaux Réalistes, il a marqué l'histoire de l'art avec ses affiches lacérées et son alphabet sociopolitique. Faites preuve d'audace et de créativité en nous envoyant vos œuvres. Celles sélectionnées seront exposées dans les panneaux de la ville en février et participeront ainsi à la grande exposition participative citoyenne.

Article 1 – Organisation :

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de Carbon-Blanc organise une exposition participative « Aux arts etc... » en février 2023.

Article 2 – Thème du concours : « Une œuvre à la manière de Jacques Villeglé »

Jacques Villeglé créa des œuvres à partir d'affiches lacérées en les décollant de leur support dans la rue. Avec les lambeaux d'affiches, il recomposait l'agencement des images tel un photographe pour créer une nouvelle composition créant ainsi une nouvelle signification axée sur des messages engagés. Ainsi, vous pouvez vous servir d'images extraites de n'importe quel support pour les déchirer, les coller et recomposer une œuvre portant un message.

Article 3 - Qui peut participer au concours ?

Tout le monde ! Du plus jeune au moins jeune, de l'individuel au collectif... Chaque participant propose une seule œuvre.

Article 4 - Récompense :

Exposition de votre œuvre dans l'un des panneaux de la ville lors de la grande exposition participative de février.

Article 5 - Conditions techniques :

Choisissez la forme de votre œuvre (peinture, sculpture, photo...) puis prenez la en photo. Attention les œuvres retenues seront imprimées en très grand format (type abris bus – 120 x 176 cm), il est indispensable qu'elles soient au format PORTRAIT et de bonne qualité : au format numérique 300 DPI ou environ 3612 x 2411 pixels.

Article 6 - Critères de sélection :

- La qualité de la mise en scène, de la composition, le message, l'imagination et la créativité.
- La qualité technique de réalisation.
- Les images devront être visibles par le grand public (dont des enfants).

Article 7 - Comment participer ?

Date limite d'envoi des œuvres : 31/12/2022 à 23h59 et 10 secondes.

1. Complétez la « Fiche d'inscription ».
2. Envoyer la fiche d'inscription + la photo de votre œuvre par courriel à culture@carbon-blanc.fr ou via une solution de type Wetransfer, à la même adresse.

Article 8 – Propriété et utilisation des œuvres :

Les participants autorisent la ville de Carbon-Blanc à utiliser gratuitement et pour une durée de 5 ans les photos reçues sur ses supports de communication (affiche, flyer, site internet, Facebook, magazine municipal, panneaux lumineux, presse). Pendant cette durée, les œuvres deviennent la propriété de la ville.

Article 9 – Modifications éventuelles :

La ville de Carbon-Blanc se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire, d'écourter, de reporter ou d'annuler le défi si les circonstances l'exigent.

Article 10 – Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION AU DÉFI « AUX ARTS ETC... » 2023

CATÉGORIE :

- En individuel
- En collectif

TITRE DE VOTRE ŒUVRE :

.....

SI CATÉGORIE « EN INDIVIDUEL » :

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

AGE :

.....

COURRIEL DU CANDIDAT MAJEUR OU DU REPRÉSENTANT LEGAL SI MINEUR :

.....

TÉLÉPHONE DU CANDIDAT MAJEUR OU DU REPRÉSENTANT LEGAL SI MINEUR :

.....

SI CATÉGORIE « EN COLLECTIF » :

NOM DE LA STRUCTURE :

.....

NOM DU RÉFÉRENT :

.....

PRÉNOM DU RÉFÉRENT :

.....

COURRIEL DU RÉFÉRENT :

.....

TÉLÉPHONE DU RÉFÉRENT :

.....

- Les candidats ont lu et accepté le règlement.

SIGNATURE
DU CANDIDAT OU DE SON REPRÉSENTANT LEGAL OU DU RÉFÉRENT DE LA STRUCTURE